

Mot de clôture de Mr Abdoulaye Ndiaye

Allocution de Monsieur Abdoulaye Ndiaye

Président de la chambre administrative

De la Cour suprême du Sénégal

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Guinée,
Monsieur le Procureur Général près la Cour Suprême de Guinée,
Mesdames et messieurs les magistrats en vos différents rangs, titres et qualités,
Mesdames, Messieurs les chefs de greffe, greffiers en chef et greffiers
Mesdames et messieurs.

Nous voici au terme de notre séjour en Guinée, je voudrais réitérer, à mon nom et au nom de la délégation que je conduis, ma reconnaissance et mes sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel qui nous a été réservé par les autorités de la Cour suprême et les multiples égards dont nous avons été l'objet tout au long de notre séjour.

Monsieur le Premier Président, vous n'avez ménagé aucun effort avec vos équipes pour rendre notre séjour si agréable mais également nous mettre dans les conditions idéales de travail. Soyez en remercié.

Voilà quatre jours que nous nous sommes penchés sur la recevabilité du pourvoi, celle des moyens de cassation et le contrôle exercé par la Cour suprême à travers ce qui est qualifié de technique de cassation et qu'un auteur qualifie « d'Art de la cassation ».

Mais avons-nous au terme de cet atelier cerné tous les contours de la technique de cassation et du recours pour excès de pouvoir? Le prétendre serait évidemment incorrect.

Il reste que ces journées nous auront permis de faire un tour d'horizon des problématiques posés par le pourvoi en cassation et le recours pour excès de pouvoir. Cet atelier nous a également permis

d'échanger sur les différentes perspectives ainsi que les contraintes et de partager nos expériences respectives avant de relever nos lacunes.

A cet effet, les différentes interventions et les riches débats qui ont eu lieu par la suite, ont mis en évidence la nécessité pour nos cours suprêmes de coopérer davantage pour relever les multiples défis auxquels nous sommes confrontés.

Dans tous les cas, l'objectif reste le même, rendre plus efficaces et plus efficientes nos hautes juridictions et à même de jouer leur mission d'uniformisation de l'application de la règle de droit.

Au vu de la qualité des communications et de la pertinence des interventions, je ne doute point que cet atelier constitue un jalon pour l'atteinte de cet objectif.

Je puis, au nom de votre homologue le Premier Président Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly, vous assurer que la Cour suprême du Sénégal reste disposée à répondre favorablement à toute sollicitation dans le cadre de la coopération judiciaire entre nos deux hautes cours.

Je terminerai mon mot en réitérant notre profonde gratitude à Monsieur le Premier Président Fodé Bangoura.

Ces remerciements vont également à tous nos collègues de la Cour et des autres juridictions ainsi qu'au personnel.

Je vous remercie de votre aimable attention et vive la coopération entre la Cour suprême de la République de Guinée et la Cour suprême de la République du Sénégal.